

**Procès-verbal de la rencontre du comité de parents 2023-2024  
du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord  
tenue le lundi 5 février 2024 à 19 h, en virtuel  
et à laquelle assistaient :**

Taux de représentation 89,36 %  
42 présences sur 47 écoles

ÉCOLES	MESDAMES, MESSIEURS
De La Durantaye	Aucun
Émilien-Frenette	Viviane Drapeau (R) Valentin De Brito (S)
Dubois	Maxim Lusignan (S)
Notre-Dame	Urbain Hodonou
Prévost	Katherine Gagnon
Saint-Stanislas	Absent
Saint-Jean-Baptiste	Audrey Lane
Polyvalente Saint-Jérôme	Karyne Venne
Cap-Jeunesse	Lauralie Sarrazin
Saint-Joseph	Absent
Mariboisé	Julien Soucy
De l'Horizon-Soleil	Marie-Josée Tremblay
Sainte-Paule	Geneviève Lepage
Bellefeuille	Martin Ranger
Sainte-Thérèse	Amélie Giguère
Aux Quatre-Vents	Roxanne Lapointe
Jean-Moreau	Mélanie Lévesque
Sacré-Cœur	Aucun
Val-des-Monts	Geneviève Daoust
Des Hauteurs	Catherine Barbe-Daoust
Des Hautbois	Sandra Lebouché
Sainte-Anne	Karine Duperron
Mer-et-Monde	Jérémie Forest
À l'Unisson	Catherine Legault
De la Fourmilière	Mathieu Larocque (R) Simon Robert (S)
Des Falaises	Guy Beaulieu
De l'Envolée	Luc Beauchemin
Sans-Frontières	Absent
Des Studios	Élizabeth Désy
De la Source	Alpha Diallo
Du Joli-Bois	Lee-Ann Forget (S)
Du Champ-Fleuri	Absent
De la Croisée-des-Champs	Véronique Renaud
À l'Orée-des-Bois	Solange P.-Castano (R) Nadine M.-Desruisseaux (S)
De la Volière	Jade Bachand (S)
Des Hauts-Sommets	Sonia Tremblay
De Mirabel	Isabelle Viau
Du Grand-Héron	Frédérique Andrique-Aubin

Aux Couleurs-du-Savoir	Guillaume Fortier
Du Triolet	Aucun
Du Grand-Rocher	Myriam Poirier
Du Parchemin	Alain Bernard
Saint-André	Mélanie Pagé-Paquette
L'Oasis	Aucun
Saint-Philippe	Anne Jolicoeur
Saint-Hermas	Élisabeth Lagacé
Saint-Alexandre	Chatelle Devost
Saint-Julien	Aucun
Bouchard	Absent
Dansereau/Saint-Martin	Jaymee Lafave
Polyvalente Lavigne	Jaymee Lafave (S)
Du Flambeau	Isabelle Robberts
Comité EHDAA	Suzi Costa

### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE :**

- Monsieur René Brisson, directeur général, service de la direction générale
- Monsieur Rémi Tremblay, directeur, service du secrétariat général et des communications
- Madame Marie-Claude Gaudreau, directrice du service de l'organisation scolaire et du Transport
- Madame Geneviève Therriault, parent invitée, école Val-Des-Monts
- Madame Dominique Sauvé, parent invitée, école Val-des-Monts

---

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Isabelle Viau, présidente, ouvre l'assemblée à 19 h 02. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres.

### **2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Madame Ginette Légaré, secrétaire de gestion, effectue la vérification des présences.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Sandra Lebouché propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.  
**(CP 2023-24-24)**

### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (2024-01-08)**

Une correction est apportée au procès-verbal : il faut ajouter madame Marie-Josée Tremblay dans les présences pour l'école Horizon-Soleil. Madame Karine Duperron propose l'adoption du procès-verbal. Adopté à l'unanimité. **(CP 2023-24-25)**

## **5. Parole à l'assemblée**

Madame Geneviève Daoust, représentante de l'école Val-Des-Monts présente une problématique rencontrée avec le fournisseur Nutri-Déli pour les repas du midi des élèves, notamment la situation suivante :

- Les repas sont encore froids ou surgelés. Des achats de micro-ondes ont été nécessaires pour les réchauffer.
- Des erreurs arrivent fréquemment quant au choix du repas demandé et celui livré à l'élève.
- La présentation des repas n'est pas attrayante. La nourriture ne semble pas de bonne qualité et les enfants refusent de la manger.
- Le fournisseur n'offre aucun remboursement, seul un crédit est accepté.

Une lettre d'insatisfaction a été envoyée au CSSRDN concernant le fournisseur Nutri-Déli.

En réponse à cette situation, le service des ressources matérielles a planifié une rencontre avec le fournisseur Nutri-Déli, le mardi 6 février, afin de trouver des solutions acceptables et régler la situation.

Si un parent souhaitait se faire rembourser des coupons-repas et que Nutri-Déli refusait, le parent pourra interroger le service des plaintes du service du secrétariat général. Nous effectuerons le suivi, le cas échéant, avec Nutri-Déli.

### **École des Studios, madame Élizabeth Désy**

Madame Désy, représentante, souligne une problématique à l'école des Studios concernant la pédagogie des élèves et leur motivation. Plusieurs jeunes avec des troubles de comportement semblent nuire aux apprentissages des élèves dans les classes.

## **6. Suivi et information**

### **6.1 Évaluation de la rencontre**

Madame Viau informe que la dernière rencontre du comité a été évaluée positivement par les membres. Notons que la majorité de la rencontre a été consacrée à la présentation par Monsieur Éric Bouchard, protecteur régional de l'élève lequel a expliqué son mandat au sein de notre centre de services scolaire ainsi que le processus d'acheminement des plaintes. Aucune question n'a été soulevée.

### **6.2 Lecture et adoption de deux résolutions pour le lauréat argent et le lauréat bronze**

Madame Viau annonce que madame Sandra Lebouché est la candidate choisie par le comité de parents pour le prix Argent 2023-2024 offert par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Madame Viau fait la lecture de la résolution pour le prix Argent qui sera adoptée par les membres et présentée à la FCPQ afin de finaliser cette nomination. La résolution est appuyée par madame Isabelle Viau et adoptée à l'unanimité. **(CP 2023-24-26)**

Madame Viau procède également à la lecture de la résolution pour le prix Bronze 2023-2024 qui sera offert par la FCPQ aux représentants du comité de parents afin de souligner la reconnaissance de leur travail. La résolution est appuyée par madame Geneviève Daoust et adoptée à l'unanimité. (**CP 2023-24-27**)

## 7. Points du CSSRDN

### 7.1 Présentation du calendrier scolaire avec madame Marie-Claude Gaudreau

Madame Marie-Claude Gaudreau, directrice du service de l'organisation scolaire et du transport nous présente le calendrier scolaire 2025-2026 incluant les informations suivantes :

- 180 jours de classe;
- 20 journées pédagogiques dont 17 journées fixes et 3 journées flottantes;
- 1 journée de congé pour les événements fériés (fête du travail, action de Grâce, Pâques, etc);
- 2 semaines de congé à la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Un formulaire de consultation a été remis aux directions d'école ainsi qu'au conseil d'établissement afin de récupérer leurs commentaires. Ce dernier, devra être retourné au service de l'organisation scolaire au plus tard le 5 avril prochain.

Le calendrier scolaire 2025-2026 sera soumis au conseil d'administration pour adoption à la séance du 23 avril 2024.

### 7.2 Levée de fonds dans les écoles avec monsieur Rémi Tremblay

Monsieur Rémi Tremblay, directeur du secrétariat général et des communications introduit les nouveautés apportées par la Loi 23 concernant les conseils d'établissement ainsi que les campagnes de financement dans les écoles.

#### **Conseil d'établissement**

La Loi sur l'instruction publique souligne que lorsqu'un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives sans motif jugé valable par ce dernier, son mandat prendra donc fin à la clôture de la séance qui suit à moins que le membre y assiste.

Lors des rencontres du conseil d'établissement en visuel, la LIP permet la participation à distance des membres en autant que le directeur d'école ou un participant soit physiquement présent au lieu fixé de la rencontre.

#### **Campagne de financement au sein des établissements**

L'école peut organiser des campagnes de financement en vue d'effectuer des activités en conformité avec le projet éducatif et les valeurs qui sont transmises aux élèves. Sont exclus les biens ou services qui doivent être fournis gratuitement à même les budgets de l'école.

Les dons ou contributions en argent supérieurs à 250 \$ doivent être remis directement au CSSRDN et ne peuvent être recueillis au conseil d'établissement de l'école. Toutes les sommes collectées doivent nécessairement être consacrées au soutien des projets et des activités pour lesquels elles ont été amassées. Avenant l'annulation de l'activité, ces montants devront être mis à profit auprès d'une autre activité impliquant la participation des élèves.

La vente de produits alimentaires doit être effectuée avec des produits respectant de bonnes habitudes de vie saine et répondant aux normes du MAPAQ afin d'éviter les risques de contamination. Une activité incompatible avec la mission de l'école est interdite. En cas de doute, la direction de l'école peut valider auprès du service du Secrétariat général.

Aucun affichage ou logo concernant l'organisme ou la personne ayant contribué à soutenir une campagne de financement n'est permis.

### **7.3 Période de questions avec monsieur René Brisson**

- Autonomie des écoles pour la peinture**

Une question relative à l'autonomie des travaux de peinture dans les écoles est apportée. Il est permis à l'école de gérer les travaux de peinture pour les projets ne dépassant pas 25,000 \$ dans les cas de rafraîchissement de peinture pour une classe ou un autre local. Pour les projets au-delà de 25,000 \$, les travaux sont gérés par le service des Ressources matérielles.

- Activité parascolaire, location des locaux à des entreprises**

L'école a le droit de louer des locaux à des organismes externes pour différentes activités.

Par contre, la location de locaux pour des activités parascolaires aux jeunes doit être approuvée au préalable par le conseil d'établissement afin de valider le contenu et le style de l'activité offerte.

- Implantation M Transport**

L'implantation se fait graduellement d'ici la fin de l'année pour tous les élèves.

## **8. Autres comités**

### **8.1 FCPQ**

La rencontre du Conseil général a eu lieu le 25 janvier dernier. Voici les points discutés :

- Plan d'action 2024-2025, les délégués sont invités à réfléchir aux éléments à intégrer au plan d'action selon le plan stratégique 2022-2027;

- Projet de loi 47 pour renforcer la protection des élèves;
- Projet de loi 48 sur le code de la sécurité routière;
- Consultation des parents et des élèves sur le rôle du conseil d'établissement.

## **8.2 Comité culturel**

Aucune rencontre pour le moment.

## **8.3 Conseil d'administration**

La rencontre du CA a eu lieu le 23 janvier 2024. Voici les principaux sujets traités :

- Modification à la « Politique relative aux services de garde en milieu scolaire » – Politique 3203;
- Adoption du « Plan de répartition des immeubles et des élèves 2024-2028 » (PRIÉ);
- Calendrier scolaire 2025-2026 – Formation générale des jeunes – Autorisation de la consultation;
- Gestion contractuelle – Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25, 000 \$ conclus entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre 2023 et entre le 1<sup>er</sup> et le 30 novembre 2023;
- Présentation de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (Projet de la loi 23);

## **8.4 Transport**

La rencontre aura lieu le 22 février prochain.

## **9. Évaluation de la rencontre**

Un rappel est fait aux membres concernant le sondage de satisfaction à compléter incluant les commentaires ou suggestions à apporter.

## **10. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 11 mars 2024 à 19 h.

## **11. Levée de l'assemblée**

Madame Sandra Lebouché propose la levée de l'assemblée à 21 h 12. Adopté à l'unanimité.  
**(CP 2023-24-28)**



Isabelle Viau  
Présidente



Ginette Légaré  
Secrétaire de la rencontre